

Image not found or type unknown



Désolidarisation d'un prêt immobilier

Par **wikel**, le **06/03/2013 à 18:05**

bjr, je suis rester solidaire du prêt de la maison que j'avais acheté avec mon ex mari pour que celui-ci puisse la conserver, il vit actuellement dedans. Il doit me régler une soulte en 11/2013, est ce que je serai désolidariser du prêt une fois qu'il m'aura payé cette soulte?

Par **cocotte1003**, le **06/03/2013 à 18:28**

Bonjour, pas du tout, votre acte de solidarité ne concerne que l'organisme prêteur, c'est avec lui qu'il faut voir pour vous désolidariser en sachant bien qu c'est difficile à obtenir, cordialement

Par **wikel**, le **06/03/2013 à 18:42**

merci pour votre réponse, mon ex se remarie an aout espérons que ça belle cautionne le prêt et que je sois libéré de tout ça

Par **amajuris**, le **07/03/2013 à 15:36**

bjr,
aucune obligation ni aucun intérêt pour la belle de devenir solidaire du prêt à votre place;
cdt